



Avis n°43 du 12 octobre 2015

Du Conseil Wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes

Relatif au contenu de la fiche de suivi pour les rapports d'évaluation du premier plan wallon de Gender mainstreaming

CWEHF

Rue du Vertbois, 13C – 4000 Liège

Secrétariat : Thérèse VAN HOOF – 04/232.98.31 – therese.vanhoof@cesw.be

Secrétariat administratif : Patricia VELLA – 04/232.98.63 – patricia.vella@cesw.be

1. PRELIMINAIRE

Suite à la réunion du Groupe Interdépartemental de Coordination (GIC) du 2 octobre 2015, une demande d'avis a été adressée au CWEHF en vue d'émettre des remarques sur le contenu de cette fiche de suivi. Le délai de remise d'avis a été fixé au 16 octobre 2015.

2. PRÉSENTATION DE LA FICHE « CANEVAS »

La fiche de suivi présente tout d'abord la formulation de l'objectif stratégique découlant de la mesure prioritaire choisie par le ministre concerné, mesure qui a été fixée dans le premier plan wallon de Gender mainstreaming (26 février 2015). Ensuite, la fiche propose 3 parties :

- **Partie I : Informations générales et déclinaison de l'objectif stratégique.** Cette partie précise les informations générales, la formulation de/des objectif(s) opérationnel(s) ainsi que la présentation de mesure(s) à prendre ou prise(s) depuis le lancement du plan ;
- **Partie II : intégration de la dimension de genre dans la politique.** Cette partie est constituée de 3 volets :
 - **Volet A – Rapport intermédiaire.** Ce volet comprend 3 questions :
 - Q1. Quelle est la composition sexuée des groupes cibles concernés par la politique (OS/OP) et de ses différentes mesures ?
 - Q2. Quelles sont les différences qui existent entre la situation des femmes et des hommes concernés par la politique et ses différentes mesures ?
 - Q3. Certaines de ces différences limitent-elles l'accès aux ressources ou l'exercice des droits fondamentaux des hommes et des femmes (différences problématiques) ?
 - **Volet B – Rapport intermédiaire et rapport final.** Ce volet comprend 2 questions :
 - Q4. Quels moyens et démarches ont été mis ou seront mis en œuvre pour intégrer la dimension de genre dans cette politique (financiers, humains, en matière de recherche ou formation, règlements...) ?;
 - Comment avez-vous tenu compte des différences susvisées entre hommes et femmes dans le cadre de la mise en œuvre de la politique et de ses différentes mesures (intégration de la dimension de genre) ?;
 - **Volet C – Rapport final.** Ce volet comprend 3 questions :
 - Q6. Quels sont les indicateurs choisis pour mesurer les résultats obtenus de l'intégration de la dimension de genre dans la politique et quels sont ces résultats ?
 - Q7. Quelles sont les difficultés éventuelles qui ont été rencontrées ?
 - Q8. Quelles sont les propositions afin de remédier aux difficultés éventuelles rencontrées ?

3. AVIS DU CWEHF

Le CWEHF rend un **avis favorable moyennant la prise en compte des modifications suivantes** :

- Suppression de la Q3 : Cette question est fort difficile à remplir car il faut pouvoir percevoir les enjeux avec des lunettes de genre. Le CWEHF propose, par conséquent, de compléter plutôt la Q2 en ajoutant les mots suivants après « et ses différentes mesures (en matière d'accès aux ressources, d'exercice des droits fondamentaux...) ?
- Q4b : ajouter « détermination d'indicateurs genrés en vue d'améliorer la visibilité des différences entre hommes et femmes » ;
- Q6 : ajouter les mots « Au regard des indicateurs fixés à la question Q4b, quels sont les indicateurs choisis pour mesurer les résultats »?

Le CWEHF propose également d'ajouter une question après la Q8 :

- « Q9. Quelles sont les autres mesures qui ont été envisagées et qui n'ont pas pu être menées au terme de ce rapport ? Pourquoi ? » ;
